

représentants de la *Trans-Canada*. Tout cela est très intéressant. Il faut lire ces lettres. Le 21 juillet 1955, le président de la *Northern Natural Gas Company*, M. John F. Merriam, écrit au très honorable C. D. Howe la lettre que voici:

Ci-joint vous trouverez copie conforme d'une lettre-proposition adressée aujourd'hui à la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* par *Northern Natural Gas Company*, *People's Gas, Light and Coke Company* et l'*American Natural Gas Company*. Ces trois sociétés espèrent que leur proposition aidera à résoudre le problème de l'exportation du gaz naturel. Si cela peut vous être utile, nous serons heureux de discuter cette proposition plus à fond avec vous ou avec quiconque serait désigné par vous.

Je vous prie d'agréer, etc.

JOHN MERRIAM

Voici la réponse du ministre à cette lettre:

Cher Monsieur Merriam,

Je vous remercie de votre lettre du 21 juillet, accompagnée de copie de votre lettre adressée à la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*. Je me suis entretenu ce matin avec M. Tanner et quelques-uns de ses associés, et il m'a laissé entendre qu'il devait s'entretenir avec vous sous peu. J'espère qu'il sera possible d'établir avec vous et votre groupe un programme qui nous dispensera de négocier avec d'autres personnes qui s'offrent à desservir votre territoire. Je vous laisserai savoir s'il y a lieu que votre groupe vienne à Ottawa pour plus amples discussions.

Cordialement à vous,  
C. D. HOWE

Voilà qui est bien différent du tableau chatoyant dépeint aujourd'hui par le ministre. Il a été dressé un plan détaillé en vertu duquel les trois compagnies signataires organiseraient et deviendraient propriétaires d'une nouvelle compagnie qui se disposerait à recevoir le gaz naturel de la *Trans-Canada* à la frontière canado-américaine au sud de Winnipeg en automne 1956, en quantités autorisées dans la mesure des disponibilités. Les trois compagnies se disposeraient à absorber dans leur réseau de pipe-lines d'une capacité de trois milliards de pieds cubes par jour les quantités de gaz naturel qu'on leur livrerait une fois satisfaits les besoins de l'Est du Canada et de la région de Windsor et de Sarnia. Elles se proposaient de consacrer 30 millions de dollars à la construction d'un pipe-line de raccord de 400 milles, de Winnipeg à la frontière où il se jetterait dans le réseau de pipe-lines d'une capacité d'un milliard de pieds cubes par jour appartenant à la *Northern Natural Gas* dans la région de Minneapolis.

**Le très hon. M. Howe:** Donne-t-on le prix?

**M. Diefenbaker:** Ce point avait été exposé en détail plus tôt. Je n'ai pas ici ce renseignement mais je crois que le prix était de 29c. par 1,000 pieds cubes.

**Le très hon. M. Howe:** Cette offre a été officiellement retirée.

**M. Diefenbaker:** C'est le chiffre que j'ai à l'esprit; règle générale, je ne me trompe pas quand il s'agit de chiffres. (*Exclamations*) C'est beaucoup plus que ce qu'offre actuellement la *Midwestern Company* qui ne possède aucun territoire de vente en propre. C'est une société accapareuse. Si la *Federal Power Commission* des États-Unis s'en tient aux jugements qu'elle a rendus dans le passé, elle refusera à toute autre société le droit de pénétrer là-bas étant donné que le régime en vigueur aux États-Unis,—régime qui est reconnu par la Cour suprême américaine,—consiste, en vue de sauvegarder les intérêts des entreprises d'utilité publique, dans la mesure où la population est protégée par des organismes comme la *Commission des transports*,—à ne laisser pénétrer aucun concurrent dans une région où les sociétés accréditées assurent un service satisfaisant et ne pressurent pas les consommateurs.

**M. Nickle:** Puis-je poser une question à l'honorable député?

**Des voix:** Oh! Oh!

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, mon honorable ami a déjà reçu des félicitations du ministre du Commerce (M. Howe) et je ne veux pas nuire à ses relations cordiales avec le ministre. Je lui conseille de transmettre personnellement au ministre, et non à moi, les renseignements qu'il veut communiquer ou les questions qu'il veut poser.

**Une voix:** Le bâillon.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député qui a reçu la parole ne peut, évidemment, être interrompu sans son consentement.

**M. Diefenbaker:** Voici la conclusion de cette lettre:

Nous tenons à répéter que nos trois sociétés sont les seules qui peuvent, soit aménager un véritable pipe-line depuis Winnipeg jusqu'à l'Est du Canada pour le transport d'un volume maximum de combustible, soit construire l'un après l'autre des tronçons plus petits pour le transport d'un volume minimum.

Aucune autre société ne peut en faire autant. Nous sommes disposés à vous assurer, à vous et aux autorités canadiennes, la pleine collaboration de nos sociétés en vue de l'établissement d'un programme de transport du gaz suivant la méthode la plus conforme à l'intérêt public de nos deux pays.

Ces passages sont tirés de lettres qui ont été déposées à la Chambre. On voit donc qu'au moins une offre a été faite et que le ministre a exprimé l'espoir qu'il serait possible d'en venir à un arrangement. Afin d'indiquer jusqu'à quel point les relations étaient cordiales, je donne lecture d'abord du